

LA FORMATION CONTINUE AU SERVICE DES
PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DEPUIS 1980



**PSYCHIATRIE DE L'ENFANT ET DE
L'ADOLESCENT**

N° 277

**LA PÉRINATALITÉ :
COMPRÉHENSION DES PROBLÉMATIQUES
PARENTALES ET PRISE EN CHARGE**

www.afar.fr

46 rue Amelot CS 90005 75536 Paris Cedex 11 | Tél. : 01 53 36 80 50 | formation@afar.fr
N° de déclaration d'activité : 11 75 04 139 75 | SIRET : 410 079 339 00017 | NAF : 8559A



N°277 LA PÉRINATALITÉ : COMPRÉHENSION DES PROBLÉMATIQUES PARENTALES ET PRISE EN CHARGE

N° du stage	277 1 2023 INTER	Lieu de stage	46 rue Amelot 75011 PARIS
Durée du stage	3 jours	Dates	du 20/11/2023 au 22/11/2023
Prix	1 100,00 €		

PUBLIC CONCERNÉ

- infirmiers, aides-soignants, puéricultrices, auxiliaires de puériculture.

PRÉ-REQUIS

- Pas de pré-requis.

INTERVENANTS

- Une psychologue.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Savoir ce que veut dire "devenir parent".
- Connaître le développement normal du nourrisson.
- Acquérir des connaissances sur les interactions normales et leurs troubles.
- Savoir identifier et reconnaître les troubles de l'attachement.
- Connaître l'impact des troubles psychiques parentaux sur le développement du nourrisson.
- Savoir évaluer une situation en périnatalité.
- Mieux connaître le deuil périnatal et ses spécificités et apprendre à accompagner les familles endeuillées.
- Connaître ses limites et celle de sa place dans le réseau périnatalité.
- Savoir coordonner une prise en charge avec les partenaires du réseau périnatalité et la famille en fonction de ses besoins.

CONTENU

1. Le concept de périnatalité.
2. Le processus de parentalisation.

3. Le bouleversement de l'accouchement : la famille nucléaire, la famille recomposée, la famille monoparentale, la famille élargie, L'homoparentalité.
4. Le nourrisson et son développement. Les interactions précoces mère-bébé, parents-bébé. Le lien d'attachement.
5. Les troubles psychiques du pré et post-partum. Les signes de souffrance chez un nourrisson. L'évaluation des différents axes de difficultés rencontrés par une famille autour de la naissance d'un enfant.
6. Le plan périnatalité et les recommandations de la HAS : lettre n°40 juillet-septembre 2014.
7. Le soignant face à une mère en souffrance avec un nourrisson en souffrance.
8. La mise en place d'un projet de soins avec les partenaires.
9. Analyse de pratiques professionnelles autour de situations difficiles.

N°277 LA PÉRINATALITÉ : COMPRÉHENSION DES PROBLÉMATIQUES PARENTALES ET PRISE EN CHARGE

INFORMATIONS PRATIQUES

LIEU ET HORAIRES DE LA FORMATION

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél : 01 53 36 80 50
Métro : Chemin Vert (ligne 8), Bastille (ligne 1 et 5)

les horaires sont les suivants :

- **9h-12h15** (dont 15 minutes de pause)
- **13h15-16h30** (dont 15 minutes de pause)

REGLEMENT ET MODE DE PAIEMENT

Les stages sont facturés au terme de l'action de formation. Pour les stages dispensés en plusieurs sessions, les factures sont éditées au terme de chaque session. Le règlement de la formation est exigible à compter du terme de l'action de formation. Une pénalité de 15 % sur le montant total de la facture pourra être exigée par l'Afar si le règlement n'est pas intervenu dans un délai de 30 jours après l'action de formation

DEJEUNER ET HEBERGEMENT

L'Afar n'est pas responsable du stagiaire pendant sa pause déjeuner. Une liste de restaurants à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

L'Afar n'intervient pas dans la réservation de l'hébergement du stagiaire. Une liste d'hôtels à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

PRÉINSCRIPTION

Vous pouvez vous préinscrire par téléphone, par mail ou sur le site internet de l'Afar.

ATTESTATIONS DE PRÉSENCE ET DE DPC

Les attestations sont envoyées à l'établissement par voie électronique la semaine suivant le stage.

CONDITIONS D'ANNULATION

Annulation par le stagiaire ou l'établissement : toute annulation peut être faite sans frais si elle parvient à l'Afar au moins 30 jours avant le début de la formation. Pour toute annulation faite moins de 30 jours avant la formation, l'Afar facture un dédit de 50 % des frais de formation, montant non imputable à la contribution financière obligatoire de formation. En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité.

Annulation par l'Afar : L'Afar se réserve le droit d'annuler en cas de force majeure ou en raison d'un nombre insuffisant de participants dans un délai de 30 jours avant l'action programmée.

INSCRIPTION

Un accord de prise en charge financière doit être envoyé par l'établissement à l'Afar. Un accusé de réception est adressé dès réception de l'inscription. Une convocation à remettre au stagiaire et une convention de formation à retourner signée revêtue du cachet de l'établissement sont envoyés à l'établissement au plus tard un mois avant le stage. La convention propose des interventions dont la durée est exprimée en "journée" ou en "demi-journée". Les prix sont exprimés en euros (organisme non assujetti à la TVA). Le prix (non assujetti à la TVA) d'une formation INTER (dans les locaux de l'Afar) est celui visé sur le site internet ; il comprend : l'intervention du/des formateur(s), le matériel pédagogique, les supports pédagogiques remis aux stagiaires.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél : 01 53 36 80 50
Fax : 01 48 05 31 51
Email : formation@afar.fr

Site internet : www.afar.fr

N°277 LA PÉRINATALITÉ : COMPRÉHENSION DES PROBLÉMATIQUES PARENTALES ET PRISE EN CHARGE

N° du stage	277 1 2023 INTER	Lieu de stage	46 rue Amelot 75011 PARIS
Durée du stage	3 jours	Dates	du 20/11/2023 au 22/11/2023
Prix	1 100,00 €		

BULLETIN D'INSCRIPTION

 STAGE DPC STAGE FORMATION CONTINUE

ÉTABLISSEMENT

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :

RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

NOM DU RESPONSABLE DE FORMATION :

TÉL LIGNE DIRECTE : FAX :

EMAIL :

ADRESSE D'ENVOI DE LA CONVENTION ET DE LA FACTURE (SI DIFFÉRENTE)

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :

RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

STAGIAIRE

 M. Mme Mlle NOM : PRÉNOM :

FONCTION :

EMAIL :

SERVICE : TÉL :

LIEU DE TRAVAIL :

RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

FAIT À :

LE : / /

SIGNATURE DU RESPONSABLE DE FORMATION